



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 13 décembre 2016, à la mairie.

CM1612-763

Motion – Municipalité alliée contre la violence conjugale

- CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes;
- CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
- CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de proclamer la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 20 février 2017

Jean-Yves Lebreux, greffier